

Vous êtes  
une collectivité,  
ou une association...

Conseil  
Accompagnement  
Financement

C'est quoi ?

Comment  
ça marche ?

 **CLAS**

**Contrat local  
d'accompagnement  
à la scolarité**

Où se  
renseigner ?

avec qui ?

**Caisse d'Allocations familiales du Loiret**  
Pôle intervention territoriale Caf  
2 place St Charles – 45946 Orléans cedex 9  
0810 25 45 10\* \*service 0,06 € / min+ prix d'appel

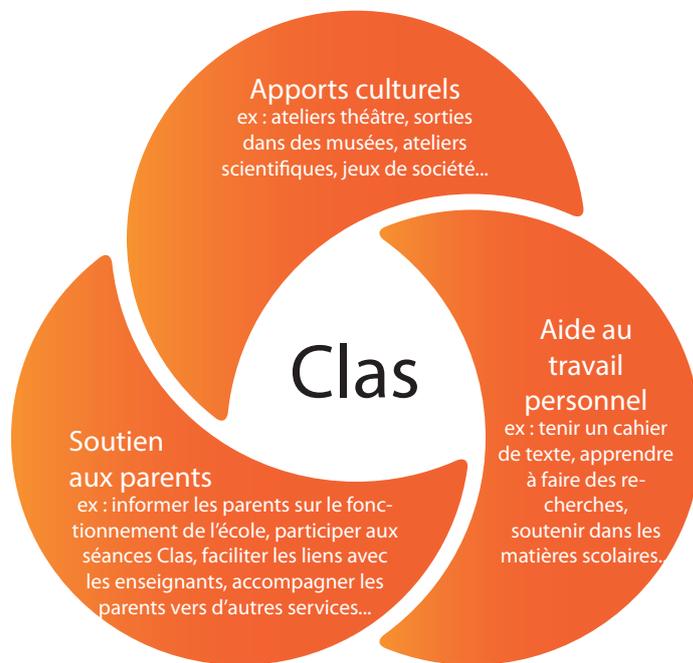


# Clas Contrat local d'accompagnement à la scolarité

## Qu'est-ce qu'un Clas ?

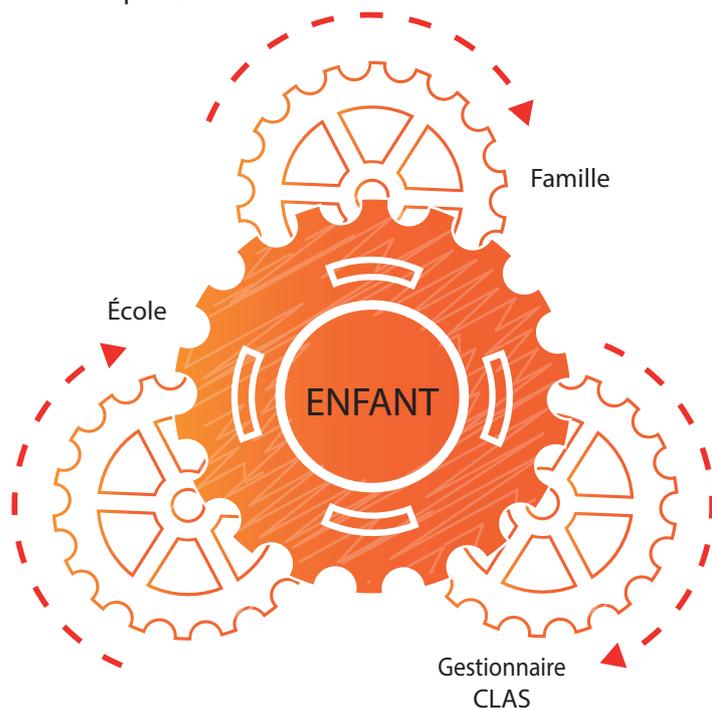
Un Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) englobe des actions destinées à favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants, de l'élémentaire jusqu'au lycée. En complément de l'École et menés sur des temps périscolaires, ces projets apportent un appui et des ressources absents de l'environnement de ces enfants.

Les actions d'aide doivent comporter 3 dimensions :



## Comment fonctionne un Clas ?

La réussite d'un Clas repose sur des relations et un partenariat de proximité



### FONCTIONNEMENT :

Différents fonctionnements sont possibles. Ces actions s'adaptent aux besoins des enfants, de leurs familles et au territoire.

### PRINCIPES :

- ▶ la gratuité ou une participation financière symbolique
- ▶ un groupe de 8 à 12 enfants et/ou jeunes maximum
- ▶ un partenariat avec les parents : recherche de l'implication et de la participation des parents
- ▶ un partenariat avec l'école : participation au montage du projet, orientation des enfants vers le Clas, suivi de l'évolution de l'enfant, ...
- ▶ un encadrement : salariés et/ou bénévoles, coordonnateur (Bac + 2), Intervenants
- ▶ un partenariat avec les ressources locales : médiathèque, centre social, ...
- ▶ des temps collectifs et individualisés
- ▶ des locaux adaptés et équipés

### VALEURS :

- ▶ laïcité
- ▶ mixité
- ▶ égalité
- ▶ non prosélytisme

## Quelles sont les différentes étapes du projet ?

La Caf est présente dans les différentes étapes de votre projet.

Le Pôle intervention territoriale peut vous accompagner dans votre démarche.

sept.	oct.	nov.	déc.	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin.	juil.	août.	sept.	oct.	nov.	déc.	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin.	juil.	août.	sept.	oct.	nov.						
étape 1																																
	étape 2																															
	étape 3																															
					étape 4																											
						étape 5																										
										étape 6																						
											étape 7																					
											étape 8																					
												étape 9																				
																							étape 10									
																										étape 11						

étape 1 - Constat de besoins d'accompagnement à la scolarité

étape 2 - Diagnostic local

étape 3 - Construction du projet

étape 4 - Réponse à l'appel à projet

étape 5 - Étude du dossier

étape 6 - Décision annuelle d'agrément du projet par le Copil (Caf, Ddjs, et Éducation nationale)

étape 7 - Démarrage de l'action

étape 8 - Contractualisation avec la Caf

étape 9 - Déroulement de l'action

étape 10 - Bilan annuel

étape 11 - Paiement de la prestation de service Caf

## Quels financements ?

La prestation de service Clas de la Caf couvre **32,5% du budget**. Elle est plafonnée à 2 563 € en 2019.

Des financements complémentaires peuvent être sollicités (collectivités territoriales, contrats de ville...)

## Quels sont les textes de référence ?

- ▶ Charte nationale ([http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Charte\\_1\\_.pdf](http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_1_.pdf)) et guide (<http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide.pdf>)
- ▶ Charte départementale ([http://www.caf.fr/caf/451/appel à projets 2016 /Charte départementale.odt](http://www.caf.fr/caf/451/appel%20a%20projets%202016/Charte%20d%C3%A9partementale.odt))
- ▶ Lettres circulaires
  - > La circulaire interministérielle n°2011/220 du 8 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2011-2012,
  - > La circulaire interministérielle n°2012-63 du 7 février 2012 relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité au plan départemental.



**Caisse d'Allocations familiales du Loiret**  
Pôle intervention territoriale Caf  
2 place St Charles – 45946 Orléans cedex 9

**0810 25 45 10** Service 0,06 € / mn + prix appel

N'hésitez pas à nous contacter :